

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt , le huit juin à 17h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 58
DATE DE LA CONVOCATION	02/06/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/06/2020

OBJET :**Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau****Étaient présents :**

M. Jean-Pierre TILLY , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Sylvie LABBÉ , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Thierry PLETAN procuration à M. Jean-Michel ARNAUD

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Benjamin CORTESE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

A la suite du renouvellement intégral des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire lors des élections du 15 mars 2020, il doit être procédé à l'élection des Vice-présidents et des membres du bureau.

Notre assemblée a procédé à l'élection d'un nouveau Président.

Avant de procéder à l'élection des Vice-présidents, il convient d'en déterminer le nombre.

En vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-présidents est librement fixé par le Conseil Communautaire dans la limite de 20 % de l'effectif de celui-ci.

Toutefois, le Conseil communautaire, à la majorité des deux tiers, peut par dérogation à la règle qui précède, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30% (arrondi à l'entier inférieur) de son propre effectif et le nombre de quinze.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles portant sur les Établissements de Coopération Intercommunale et plus particulièrement les Communautés d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2016-10-26-001 du 26 octobre 2016 portant fusion, au 1er janvier 2017, de la communauté d'agglomération de Gap en + Grand et de la communauté de communes de Tallard - Barillonnette, étendue aux communes de Claret et Curbans,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2019-10-29-002 du 29 octobre 2019 avec pour objet le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires de la Communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance lors du prochain renouvellement général des conseillers municipaux en 2020.

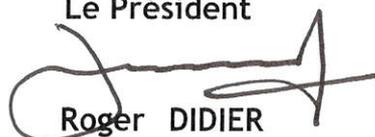
Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire :

Article 1 : de bien vouloir fixer le nombre de Vice-présidents à 13.

Article 2 : de fixer le nombre des autres membres du bureau à 4.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 59

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2020
Affiché ou publié le : 15 JUIN 2020